

## Agence pour l'informatique financière de l'État

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 28 mars 2018 portant nomination du référent déontologue de l'Agence pour l'informatique financière de l'État**

La directrice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis* ;

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2005-122 du 11 février 2005 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence pour l'informatique financière de l'État » ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du lendemain de la parution de la présente décision, Mme Michelle Crépeau, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est désignée en qualité de référent déontologue de l'Agence pour l'informatique financière de l'État pour une durée de trois ans.

#### Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 mars 2018.

*La directrice,*  
RÉGINE DIYANI